

## Questions du module 2

1. Donnez deux raisons pour lesquelles Champlain choisit de s'établir sur le site de Québec en 1608.
2. Nommez les deux principaux inconvénients du choix de Champlain en faveur de Québec.
3. Quelle ville sera fondée en 1642 pour favoriser la traite des fourrures et pour répondre d'abord à un courant mystique?
4. Quels sont les deux facteurs qui favorisent l'augmentation de la population en Nouvelle-France?
5. Sous le Régime français, combien d'immigrants arrivent de France?  
a) 10 000      b) 100 000      c) 1 million      d) 10 millions
6. La majorité des immigrants français sont catholiques. À quelle religion appartiennent ceux qu'on appelle « huguenots »?
7. Comment appelle-t-on les jeunes filles pauvres envoyées en Nouvelle-France pour y épouser un colon?
8. Comment appelle-t-on les individus, souvent célibataires, qui doivent se mettre au service d'un résidant pour défrayer le coût de leur traversée?
9. Une catégorie d'immigrants répond à la description suivante : une fois leur premier contrat rempli, ils s'installent dans des endroits stratégiques pour défendre la colonie. De qui s'agit-il?
10. Près de quelle rivière, empruntée par les ennemis des Français, veut-on installer les militaires?
11. Nommez les trois principaux objectifs du régime seigneurial en Nouvelle-France.
12. Les droits et les devoirs inhérents au système seigneurial lient trois parties dont l'État et le seigneur. Quelle est la troisième partie?
13. Dans le régime seigneurial, qui a le devoir de faire construire le moulin banal?
14. Dans le régime seigneurial, qui doit payer le cens au seigneur?
15. Quel groupe social administre environ 26% des terres concédées par le régime seigneurial?
16. Les Français s'établissent progressivement dans la vallée du Saint-Laurent. Ils fondent d'abord Québec, puis Trois-Rivières et, finalement, Montréal

QUELLES RAISONS POUSSENT LES FRANÇAIS À S'ÉTABLIR PROGRESSIVEMENT DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT?

1. La nécessité de fonder des postes de traite.
2. La volonté d'évangéliser les Amérindiens.
3. La recherche de métaux.
4. La volonté d'encercler les colonies anglaises.
5. Le besoin de développer les pêcheries.

A) 1 et 2

B) 1 et 4

C) 2 et 5

D) 3 et 4

17. Malgré les efforts de l'intendant Jean Talon, de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672, le peuplement de la Nouvelle-France demeure un élément de faiblesse de la colonie par rapport aux colonies anglaises.

QUELLES SONT LES DEUX SITUATIONS QUI EXPLIQUENT L'AUGMENTATION DU PEUPLEMENT SOUS JEAN TALON?

1. L'ouverture de nouveaux territoires de traite de fourrures.
2. L'adoption de mesures favorisant la natalité.
3. La création de nouvelles compagnies de traite de fourrures.
4. L'arrivée des Loyalistes au lendemain de l'indépendance américaine.
5. La mise en application de mesures pour encourager l'immigration.

A) 1 et 3                      B) 2 et 4                      C) 2 et 5                      D) 3 et 5

18. Les facteurs suivants jouent un rôle dans le peuplement de la Nouvelle-France.

LESQUELS FAVORISENT LE PEUPLEMENT?

1. Le commerce des fourrures.
2. La distance entre la colonie et la métropole.
3. La présence de l'Église.
4. Les rapports entre Français et Iroquois.
5. Le régime seigneurial.

A) 1 et 3                      B) 2 et 4                      C) 3 et 5                      D) 4 et 5

19. Quelles sont les deux raisons qui expliquent la faiblesse du peuplement de la Nouvelle-France par rapport à la croissance de la population des colonies anglaises du sud?

1. Les épidémies ont réduit la population de la Nouvelle-France.
2. Le taux de natalité en Nouvelle-France est l'un des plus faibles au monde au 18<sup>e</sup> siècle.
3. La faiblesse du développement industriel de la Nouvelle-France attire peu d'immigrants français.
4. Les catholiques n'ont pas le droit d'immigrer en Nouvelle-France.
5. Avant 1663, la France a confié le peuplement à des compagnies qui ont failli à leurs obligations.

A) 1 et 2                      B) 1 et 5                      C) 3 et 4                      D) 3 et 5

20. En Nouvelle-France, les marchands et les missionnaires envisagent le peuplement de la colonie selon leurs intérêts.

QUELLES SONT LES POSITIONS DE CES DEUX GROUPES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE COLONS?

- A) Les marchands ne sont pas favorables à la venue de nombreux colons parce qu'ils les voient comme des concurrents. Les missionnaires sont favorables à leur venue étant donné leur souci d'évangéliser.
- B) Les marchands souhaitent la venue de nombreux colons pour favoriser le commerce des fourrures. Les missionnaires souhaitent leur venue pour favoriser l'évangélisation.
- C) Les marchands et les missionnaires sont contre la venue de nombreux colons, car cela conduirait les Amérindiens à abandonner leur mode de vie traditionnel.
- D) Les marchands et les missionnaires veulent convertir les Amérindiens et établir des colons pour favoriser le développement intégral de la colonie.

21. Quels sont les deux énoncés qui définissent le fonctionnement du régime seigneurial en Nouvelle-France?

LE RÉGIME SEIGNEURIAL...

1. répartit les droits et les devoirs entre l'autorité royale, les seigneurs et les censitaires.
2. assure la défense de la colonie, le seigneur étant responsable de la formation militaire de ses censitaires.
3. est un mode de répartition des terres concentrées le long des cours d'eau dans la vallée du Saint-Laurent.
4. assure des revenus aux autorités coloniales par la perception du cens.
5. unit étroitement le censitaire à la terre, le censitaire devenant la propriété du seigneur.

A) 1 et 3

B) 1 et 4

C) 2 et 4

D) 3 et 5

22. Les autorités coloniales éprouvent beaucoup de difficulté à peupler la Nouvelle-France. Pour se faciliter la tâche, elles accordent une portion de territoire à un individu, appelé seigneur, qui s'occupe du recrutement des colons et de leur installation.

QUELS SONT LES DEUX AVANTAGES POUR UN INDIVIDU D'ÊTRE SEIGNEUR EN NOUVELLE-FRANCE?

1. Disposer de toutes les richesses de son territoire.
2. Siéger au Conseil souverain.
3. Payer le cens.
4. Percevoir des rentes pour les terres qu'il concède.
5. Imposer quelques journées de corvée à ses censitaires.

A) 1 et 2

B) 2 et 3

C) 3 et 5

D) 4 et 5

23. En 1663, puisque les compagnies ne s'occupent pas de façon satisfaisante de l'administration de la Nouvelle-France, quel organisme le roi de France met-il sur pied?

24. Le commerce prioritaire de la fourrure favorise-t-il davantage le développement d'une colonie-comptoir ou d'une colonie de peuplement?

25. Quelles sont les deux activités économiques qui font de la Nouvelle-France une colonie-comptoir?

26. Vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle, la métropole impose une tentative de colonisation intégrale. À quel intendant est confiée cette tâche en 1665?

27. Quelle obligation les compagnies ont-elles surtout négligée avant 1663?

28. Sous le Régime français, en France comme en Nouvelle-France, qui détient le pouvoir absolu?

29. En Nouvelle-France, en plus des conseillers, trois personnes exerçant des fonctions particulières font partie du Conseil souverain. De qui s'agit-il?

30. En Nouvelle-France, qui fait partie du gouvernement royal?

31. En France, de quelle personne en autorité relève l'ensemble des colonies françaises?

32. Qui, dans les paroisses, voit à l'exécution des ordres du gouvernement royal et à l'entraînement militaire de 50 à 80 miliciens?

33. La Nouvelle-France comprend trois régions principales. Nommez-les.



46. La structure sociale de la Nouvelle-France est assez simple. Elle ne comprend que trois groupes sociaux.

- a) Aristocratie
- b) Bourgeoisie
- c) Peuple

ASSOCIEZ LES TÉMOIGNAGES SUIVANTS À L'UN DES GROUPES SOCIAUX CI-DESSUS.

1. Je dirige à Québec un important commerce d'importation et d'exportation.
2. Je suis venu de France à la demande du roi pour occuper le poste de gouverneur.
3. Je suis un paysan, mes deux fils m'ont quitté : l'un travaille au chantier naval et l'autre est coureur des bois.
4. En ma qualité d'évêque, je dirige l'église canadienne.

- A) 1a, 2b, 3c, 4b      B) 1b, 2a, 3c, 4a      C) 1b, 2c, 3a, 4a      D) 1a, 2c, 3b, 4c

47. Vers 1750, dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, des gens de toutes conditions se côtoient. On trouve des nobles, des bourgeois, des gens de métier, des journaliers, des domestiques, des soldats et même des esclaves. Toutes ces personnes forment des groupes socio-économiques qu'on peut classer en trois catégories : l'élite, la classe moyenne et les pauvres.

QUELLES SONT LES TROIS PERSONNES QUI, À CAUSE DES FONCTIONS QU'ELLES EXERCENT, FONT PARTIE DE L'ÉLITE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE?

- |                  |                                   |
|------------------|-----------------------------------|
| 1. L'aubergiste  | 5. Le grand marchand de fourrures |
| 2. La boulangère | 6. Le menuisier                   |
| 3. L'évêque      | 7. Le capitaine de milice         |
| 4. L'intendant   | 8. Le coureur des bois            |

- A) 1, 2, 7      B) 1, 5, 7      C) 3, 4, 5      D) 4, 6, 8

48. Tout au long de notre histoire, l'Église et la religion occupent une place importante.

Parmi les rôles ci-dessous, lesquels peuvent être attribués à l'Église sous le régime français?

1. Organisation des compagnies de traite.
2. Participation de l'évêque au Conseil souverain.
3. Direction du commerce de l'eau-de-vie.
4. Évangélisation des Amérindiens.
5. Éducation des enfants et soin des malades.
6. Administration des cantons.

- A) 1, 3, 5      B) 2, 4, 5      C) 2, 5, 6      D) 3, 4, 5

49. Quel ensemble d'affirmations caractérise l'organisation politique et sociale de la Nouvelle-France à la fin du Régime français?

- A) Le gouverneur, représentant le roi dans la colonie, est responsable de la politique extérieure. Le Conseil souverain est la plus haute cour de justice. La population est composée d'Amérindiens, d'immigrants français et de leurs descendants.
- B) Le gouverneur dirige le Conseil exécutif. Le pouvoir législatif est assuré par la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif. Le caractère français de la colonie prédomine parce que peu d'immigrants anglophones s'installent dans les seigneuries.
- C) L'intendant, nommé par le roi, veille au peuplement et à l'occupation du territoire. Le gouverneur, nommé à vie, convoque l'Assemblée et approuve les projets de loi. L'éducation est confessionnelle, mais elle n'est plus contrôlée par le clergé et les communautés religieuses.
- D) Le roi administre la colonie par le biais de la Compagnie des Cent-Associés, une compagnie à monopole. La population élit l'intendant et le gouverneur. Le régime seigneurial permet le développement d'un système d'entraide entre le seigneur et les censitaires.

50. À la fin du Régime français, la France perd le contrôle de la vallée du Saint-Laurent, mais elle y a déjà laissé son empreinte.

PARMI LES NEUF CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES DU QUÉBEC ACTUEL, LESQUELLES TIRENT LEUR ORIGINE DU RÉGIME FRANÇAIS?

1. La forme que prend la division des terres dans les campagnes.
2. La localisation des principales exploitations minières.
3. Le tracé des autoroutes.
4. L'attachement du peuple à la démocratie.
5. L'adaptation à un espace géographique parfois hostile.
6. L'ouverture à une immigration multiculturelle.
7. La langue comme expression de l'identité du Québec.
8. Une tendance à maintenir un faible taux de natalité.
9. Une population en majorité urbaine.

A) 1, 3, 4

B) 1, 5, 7

C) 2, 6, 8

D) 3, 7, 9